



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
VILLE DE VERT-SAINT-DENIS

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le
ID : 077-217704956-20230711-DEC_26_2023-AU

DÉCISION N° 26-2023

Objet : Marché à procédure adaptée N°202305B pour la fourniture de matériel informatique pour les écoles.

Le Maire de la commune de Vert-Saint-Denis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 à R2123-8,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

CONSIDÉRANT que la modernisation des outils à destination des enfants scolarisés dans la commune est une priorité et qu'il convient d'installer des tableaux numériques interactifs (8) et des classes mobiles (3).

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché 202305B pour l'achat des outils informatiques avec l'entreprise PSI PARIS 14, av d'Ouessant, 91140 Villebon-Sur-Yvette.

Article 2 : DIT que le montant des fournitures est de 53 490€ TTC.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Vert-Saint-Denis,
Le 11 juillet 2023

Le Maire,
Conseiller départemental,



ÉRIC BAREILLE